

Conseil Municipal du 4 janvier 2017

**Election de 5 élus supplémentaires de la ville d'Ambérieu à la
Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain**

M. le Maire,

Nous le savons, le texte de loi désignant le mode d'élection des élus supplémentaires à la Communauté de Communes n'est pas de votre ressort.

Cependant, nous souhaitons rappeler ici et publiquement que s'il y avait eu 13 postes ouverts au lieu de 8 pour la commune d'Ambérieu lors des élections de 2014, notre groupe aurait eu 1 élu.

Les textes de loi de 2010 prévoyaient en effet une élection en 2014 des conseillers communautaires à la proportionnelle et directement par le suffrage des citoyens, ce que nous approuvions.

Le mode de désignation, par les seuls élus du conseil municipal, pour les 5 élus communautaires supplémentaires, est, pour nous, un non-sens démocratique. Ce mode de scrutin est un retour en arrière, qui prive les citoyens de leur suffrage.

En conséquence, déposer une liste nous paraît inutile, dans la mesure où dans tous les cas étudiés, aucun membre de notre groupe ne pourrait être élu.

Notre groupe est le seul, à ce jour, à ne pas avoir de représentation à la Communauté de Communes.

Compte tenu de cette situation, et afin d'assurer la représentativité de TOUS les groupes du conseil d'Ambérieu et donc de tous les citoyens, nous vous demandons publiquement, M. le Maire, de faire figurer parmi vos 5 noms 1 élu de notre groupe Vivons notre Ville : Joël Guerry.

M. le Maire, nous comptons sur votre éthique républicaine.

Ambérieu-en-Bugey

[Mairie](#) [Vos démarches](#) [La ville](#) [Hébergements](#) [Sorties](#) [Vie économique](#) [Vie politique](#) [Géographie](#) [Vie quotidienne](#) [Histoire](#)



Elections municipales à Ambérieu-en-Bugey

Rhône-Alpes / Ain / Commune d'Ambérieu-en-Bugey / Résultats des élections » Elections municipales

📅 2014

📅 2008

📅 2001

✉ Mairie d'Ambérieu-en-Bugey
 Place Robert-Marcelpoil, BP 429
 01500 AMBERIEU EN BUGEY

Contactez votre mairie
 ☎ 118 612
 📠 Fax 04 74 38 36 19
 @ secreariat@mairie-amberieubenbugey.fr

Retrouvez l'ensemble des résultats des **municipales 2014** à Ambérieu-en-Bugey sur cette page.

ELECTION MUNICIPALE 2014

Les enjeux du scrutin à Ambérieu-en-Bugey:

Ville du département de l'Ain, Ambérieu-en-Bugey enregistre 14 796 habitants. Le 1er tour des élections est fixé au 23 mars 2014 et le second tour (si besoin) est quand à lui fixé au 30 mars 2014. La liste des candidats à la mairie d'Ambérieu-en-Bugey n'est pas encore connu pour remplacer le maire sortant.



Vos démarches en ligne

Acte de Naissance [Demande de Passeport](#)

Acte de Mariage [Cadastre et PLU](#)

Acte de Décès [Changement d'Adresse](#)

Certificat de Non gage [Carte Grise](#)

Les résultats des élections

	Sièges à pourvoir	Sièges pourvus
Conseil municipal	33	33
Conseil communautaire	8	8

Liste conduite par	Elu(es) au conseil municipal	Elu(e) au conseil communautaire
Mme Catherine PIDOUX (LDVG)	1. Mme Catherine PIDOUX	
	2. M. Bernard FONTANIERE	
	3. Mme Laurence METRAL	
M. Daniel FABRE (LDVD)	1. M. Daniel FABRE	Oui
	2. Mme Sandrine CASTELLANO	Oui
	3. M. Gilles PIRALLA	
	4. Mme Sylvie SONNERY	
	5. M. Christian DE BOISSIEU	Oui
	6. Mme Renée PONTAROLO	Oui
	7. M. Michel CHABOT	Oui
	8. Mme Laurence CARTRON	Oui
	9. M. Daniel GUEUR	
	10. Mme Josiane ARMAND	
	11. M. Jean-Pierre BLANC	Oui
	12. Mme Patricia GRIMAL	
	13. M. Ronald GRANJU	
	14. Mme Sophie ORDINAIRE	
	15. M. Guillaume RIBIERE	
	16. Mme Marie-Joëlle JUNOD	
	17. M. Thierry DEROUBAIX	
	18. Mme Pascale ARBORE	
	19. M. Philippe DI PERNA	
	20. Mme Laëtitia MIMMO	
	21. M. Jean-Marc RIGAUD	
	22. Mme Adriana GALARD	
	23. M. Hakim IZOGARHEN	
	24. Mme Corinne ERRARD	
	25. M. Michel CONSTANT	
	26. Mme Géraldine VIALLET	
	27. M. Jacques SIRAND	
Mme Josiane EXPOSITO (LDVG)	1. Mme Josiane EXPOSITO	Oui
	2. M. Serge COSSARD	
	3. Mme Renée DONGUY	

Résultats du 2d tour

Liste conduite par	Voix	% inscrits	% exprimés	Sièges au conseil municipal	Sièges au conseil communautaire
Mme Catherine PIDOUX (LDVG)	741	9,03	16,96	3	0
M. Daniel FABRE (LDVD)	2678	32,66	61,30	27	7
Mme Josiane EXPOSITO (LDVG)	949	11,57	21,72	3	1

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	8 198		
Abstentions	3 619	44,14	
Votants	4 579	55,86	
Blancs ou nuls	211	2,57	4,61
Exprimés	4 368	53,28	95,39

Rappel des résultats du 1er tour

Liste conduite par	Voix	% inscrits	% exprimés	Sièges au conseil municipal	Sièges au conseil communautaire
Mme Catherine PIDOUX (LDVG)	822	10,02	17,92	0	0
M. Daniel FABRE (LDVD)	1426	17,39	31,10	0	0
M. Christophe FORTIN (LUMP)	1383	16,86	30,16	0	0
Mme Josiane EXPOSITO (LDVG)	954	11,63	20,80	0	0

La répartition des sièges n'a lieu au 1er tour que si une liste a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés.

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	8 198		
Abstentions	3 422	41,74	
Votants	4 776	58,26	
Blancs ou nuls	191	2,33	4,00
Exprimés	4 585	55,93	96,00

En raison des arrondis à la deuxième décimale, la somme des pourcentages exprimés peut ne pas être égale à 100%.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2008

Votes aux élections Municipales 2008

Tour	1	2	Variations
Date	9 mars 2008	16 mars 2008	
Inscrits	8 188	8 188	identique
Abstentions	3 698	3 516	-182
Abstentions (% inscrit)	45,16 %	42,94 %	-2,22 %
Votants	4 490	4 672	+182
Votants (% inscrit)	54,84 %	57,06 %	+2,22 %
Blancs et Nuls	218	122	-96
Blancs et Nuls (% inscrit)	2,66 %	1,49 %	-1,17 %
Blancs et Nuls (% votant)	4,86 %	2,61 %	-2,25 %
Exprimés	4 272	4 550	+278
Exprimés (% inscrit)	52,17 %	55,57 %	+3,40 %
Exprimés (% votant)	95,14 %	97,39 %	+2,25 %

Résultats des élections Municipales 2008

	Tour 1	Tour 2

Situation actuelle (8 postes)

Outil de calcul de la répartition des sièges de conseillers municipaux et de conseillers communautaires pour les communes de 1 000 habitants et plus

Conformément à l'article L. 262 du code électoral, seules les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés sont admises à la répartition des sièges. La liste arrivée en tête obtient une prime majoritaire égale à la moitié des sièges. Les autres sièges sont répartis entre les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

La répartition des sièges est opérée dès le premier tour si l'une des listes obtient la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le message "ERREUR" n'apparaît pas en rouge dans la case JK39 ou QR39 alors la calculatrice a fonctionné malgré la même mode d'emploi de l'onglet "en cas d'erreur de répartition" il convient d'indiquer d'abord le tour de scrutin concerné puis le nombre de sièges à pourvoir ainsi que le nombre de voix obtenues par chaque liste dans les cellules grisées. Maximum 10 listes. La calculatrice peut disfonctionner si deux listes obtiennent exactement la même moyenne pour l'attribution d'un siège car cette attribution n'est alors plus mathématique mais juridique (dernier alinéa de l'article L. 262). Le message "même moyenne dans la répartition à la plus forte moyenne" apparaît alors en JK38 si cela concerne la répartition au conseil municipal ou en QR 38 si cela concerne la répartition au conseil communautaire.

Population de la commune en nb d'habitants	Population de la commune en nb d'habitants	Nombre de membres du CM
de 1 000 à 1 499	de 1 000 à 1 499	15
de 1 500 à 2 499	de 1 500 à 2 499	19
de 2 500 à 3 499	de 2 500 à 3 499	23
de 3 500 à 4 999	de 3 500 à 4 999	27
de 5 000 à 9 999	de 5 000 à 9 999	29
de 10 000 à 19 999	de 10 000 à 19 999	33
de 20 000 à 29 999	de 20 000 à 29 999	35
de 30 000 à 39 999	de 30 000 à 39 999	39
de 40 000 à 49 999	de 40 000 à 49 999	43
de 50 000 à 59 999	de 50 000 à 59 999	45
de 60 000 à 79 999	de 60 000 à 79 999	49
de 80 000 à 99 999	de 80 000 à 99 999	53
de 100 000 à 149 999	de 100 000 à 149 999	55
de 150 000 à 199 999	de 150 000 à 199 999	59
de 200 000 à 249 999	de 200 000 à 249 999	61
de 250 000 à 299 999	de 250 000 à 299 999	65
300 000 et +	300 000 et +	69

tour de scrutin 1 ou 2 2

Répartition conseil municipal	
Nombre de sièges à pourvoir	33
prime majoritaire	17
sièges attribués au titre de la prime majoritaire	17
sièges restants à répartir	16

Répartition conseil communautaire	
Nombre de sièges à pourvoir	8
prime majoritaire	4
sièges attribués au titre de la prime majoritaire	4
sièges restants à répartir	4

listes	VOIX	Répartition conseil municipal				TOTAL
		PRIME MAJ	>5% SE	sièges au quotient	sièges PFM	
liste 1 <i>Redoux</i>	741	0	0	2	1	3
liste 2 <i>Fabre</i>	2 678	17	0	9	1	27
liste 3 <i>Exposito</i>	949	0	0	3	0	3
liste 4		0	N	0	0	0
liste 5		0	N	0	0	0
liste 6		0	N	0	0	0
liste 7		0	N	0	0	0
liste 8		0	N	0	0	0
liste 9		0	N	0	0	0
liste 10		0	N	0	0	0
TOTAUX	4 368	17		14	2	33

Répartition conseil communautaire			
PRIME MAJ	>5% SE	TOTAL	
0	0	0	0
4	0	7	7
0	0	1	1
0	N	0	0
0	N	0	0
0	N	0	0
0	N	0	0
0	N	0	0
0	N	0	0
0	N	0	0
0	N	0	0
4		8	8

vérif OK

vérif OK

Situation si y avait eu 13 postes

Outil de calcul de la répartition des sièges de conseillers municipaux et de conseillers communautaires pour les communes de 1 000 habitants et plus

Conformément à l'article L. 262 du code électoral, seules les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés sont admises à la répartition des sièges. La liste arrivée en tête obtient une prime majoritaire égale à la moitié des sièges. Les autres sièges sont répartis entre les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

La répartition des sièges est opérée dès le premier tour si l'une des listes obtient la majorité absolue des suffrages exprimés.

Population de la commune en nb d'habitants	Population de la commune en nb d'habitants	Nombre de membres du CM
de 1 000 à 1 499		15
de 1 500 à 2 499		19
de 2 500 à 3 499		23
de 3 500 à 4 999		27
de 5 000 à 9 999		29
de 10 000 à 19 999		33
de 20 000 à 29 999		35
de 30 000 à 39 999		39
de 40 000 à 49 999		43
de 50 000 à 59 999		45
de 60 000 à 79 999		49
de 80 000 à 99 999		53
de 100 000 à 149 999		55
de 150 000 à 199 999		59
de 200 000 à 249 999		61
de 250 000 à 299 999		65
300 000 et +		69

La moyenne dans la répartition à la plus forte moyenne" apparaît alors en JK38 si cela concerne la répartition au conseil municipal ou en QR 38 si cela concerne la répartition au conseil communautaire. Si le message "ERREUR" n'apparaît pas en rouge dans la case JK39 ou QR39 alors la calculatrice a fonctionné malgré la même moyenne. Si le message "ERREUR" apparaît, une répartition manuelle est nécessaire. Veuillez vous référer au mode d'emploi de l'onglet "en cas d'erreur de répartition" il convient d'abord le tour de scrutin concerné puis le nombre de sièges à pourvoir ainsi que le nombre de voix obtenues par chaque liste dans les cellules grisées. **Maximum 10 listes** - la calculatrice peut disfonctionner si deux listes obtiennent exactement la même moyenne pour l'attribution d'un siège car cette attribution n'est alors plus mathématique mais juridique (dernier alinéa de l'article L. 262). Le message "même moyenne dans la répartition à la plus forte moyenne" apparaît alors en JK38 si cela concerne la répartition au conseil municipal ou en QR 38 si cela concerne la

tour de scrutin 1 ou 2 **2**

Répartition conseil municipal	
Nombre de sièges à pourvoir	33
sièges attribués au titre de la prime majoritaire	17
nombre de sièges restants à répartir	16

Répartition conseil communautaire	
Nombre de sièges à pourvoir	13
sièges attribués au titre de la prime majoritaire	7
nombre de sièges restants à répartir	6

listes	VOIX	Répartition conseil municipal			TOTAL	
		PRIME MAJ	>5% SE	sièges au quotient		
liste 1 <i>Préleux</i>	741	0	0	2	1	3
liste 2 <i>Fabry</i>	2 678	17	0	9	1	27
liste 3 <i>Trappes</i>	949	0	0	3	0	3
liste 4		0	0	0	0	0
liste 5		0	0	0	0	0
liste 6		0	0	0	0	0
liste 7		0	0	0	0	0
liste 8		0	0	0	0	0
liste 9		0	0	0	0	0
liste 10		0	0	0	0	0
TOTAUX	4 368	17	0	14	2	33
Nombre de voix pour répartition	4 368					

vérif OK

Répartition conseil communautaire		
PRIME MAJ	>5% SE	TOTAL
0	0	1
7	0	11
0	0	1
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
7	0	13

vérif OK

Simulation 2 listes et 6 voix / 27 voix

Outil de calcul de la répartition des sièges de conseillers municipaux et de conseillers communautaires pour les communes de 1 000 habitants et plus

Conformément à l'article L. 262 du code électoral, seules les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés sont admises à la répartition des sièges. La liste arrivée en tête obtient une prime majoritaire égale à la moitié des sièges. Les autres sièges sont répartis entre les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

La répartition des sièges est opérée dès le premier tour si l'une des listes obtient la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le message "ERREUR" n'apparaît pas en rouge dans la case JK39 ou QR39 alors la calculatrice a fonctionné malgré la même moyenne. Si le message "ERREUR" apparaît, une répartition manuelle est nécessaire. Veuillez vous référer au mode d'emploi de l'onglet "en cas d'erreur de répartition". Il convient d'abord le tour de scrutin concerné puis le nombre de sièges à pourvoir ainsi que le nombre de voix obtenues par chaque liste dans les *cellules grisées*. Maximum 10 listes - la calculatrice peut disfonctionner si deux listes obtiennent exactement la même moyenne pour l'attribution d'un siège car cette attribution n'est alors plus mathématique mais juridique (dernier alinéa de l'article L. 262). Le message "même moyenne dans la répartition à la plus forte moyenne" apparaît alors en JK38 si cela concerne la répartition au conseil municipal ou en QR 38 si cela concerne la

Population de la commune en nb d'habitants	Population de la commune en nb d'habitants	Nombre de membres du CM
de 1 000 à 1 499		15
de 1 500 à 2 499		19
de 2 500 à 3 499		23
de 3 500 à 4 999		27
de 5 000 à 9 999		29
de 10 000 à 19 999		33
de 20 000 à 29 999		35
de 30 000 à 39 999		39
de 40 000 à 49 999		43
de 50 000 à 59 999		45
de 60 000 à 79 999		49
de 80 000 à 99 999		53
de 100 000 à 149 999		55
de 150 000 à 199 999		59
de 200 000 à 249 999		61
de 250 000 à 299 999		65
300 000 et +		69

tour de scrutin 1 ou 2 2

Répartition conseil municipal		nombre de sièges restants
Nombre de sièges à pourvoir	5	3
prime majoritaire	3	2

Répartition conseil communautaire		nombre de sièges restants
Nombre de sièges à pourvoir	5	3
prime majoritaire	3	2

listes	VOIX	Répartition conseil municipal			TOTAL
		PRIME MAJ	>5% SE	sièges au quotient	
liste 1 <i>Pidoux</i>	6	0	0	0	0
liste 2 <i>Fabre</i>	27	3	0	1	5
liste 3		0	N	0	0
liste 4		0	N	0	0
liste 5		0	N	0	0
liste 6		0	N	0	0
liste 7		0	N	0	0
liste 8		0	N	0	0
liste 9		0	N	0	0
liste 10		0	N	0	0
TOTAUX	33	3	1	1	5

vérif OK

Répartition conseil communautaire				TOTAL
PRIME MAJ	>5% SE	sièges PFM	sièges restants	
0	0	0	0	0
3	0	1	5	5
0	N	0	0	0
0	N	0	0	0
0	N	0	0	0
0	N	0	0	0
0	N	0	0	0
0	N	0	0	0
0	N	0	0	0
0	N	0	0	0
3	0	1	5	5

vérif OK